

POLITIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT, LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Révisée le 10 novembre 2014

CHEMTRADE fera preuve de son engagement envers ses employés, ses clients, ses partenaires de la chaîne d'approvisionnement, le public et d'autres parties prenantes en cherchant continuellement à apporter des améliorations dans les domaines de la gestion de l'environnement, la protection de la santé et de la sécurité, la sécurité des transports, la gestion de la sécurité des procédés et la sécurité de nos processus, services et activités en :

1. tenant un système de gestion qui favorise l'amélioration continue de notre rendement dans ces domaines.
2. respectant les lois et règlements applicables et toutes les autres exigences juridiques et en cherchant toujours à les dépasser.
3. mettant au point des procédures appropriées et des programmes de formation pour les employés afin de promouvoir un lieu de travail sécuritaire et sain et la protection de l'environnement.
4. mettant à la disposition de nos employés, clients, partenaires de la chaîne d'approvisionnement et autres parties prenantes des renseignements, des conseils et une formation concernant l'usage, la manutention et l'élimination de nos produits.
5. maintenant à l'interne de bons moyens d'intervention en cas d'urgence, en coordination avec les intervenants d'urgence de l'extérieur afin de réagir efficacement aux situations concernant nos produits ou pouvant avoir des conséquences pour nos employés et autres parties prenantes.
6. effectuant périodiquement des revues de nos actifs, opérations et activités afin de mesurer le rendement de l'organisation et la conformité à cette politique, aux lois applicables et autres exigences.
7. fixant des objectifs et cibles visant à améliorer le rendement de l'organisation et à favoriser l'amélioration de nos installations, la sécurité de nos produits et la gérance dans toute la chaîne d'approvisionnement.
8. appliquant les principes appropriés de sécurité des procédés et de gestion des risques à tous les procédés de fabrication.
9. adhérant aux mesures de sécurité fondamentales pour protéger nos employés et autres parties prenantes, y compris la protection des produits et autres actifs.
10. tenant à jour des procédures qui favorisent l'entreposage et le transport sécuritaires de nos matières premières et de nos produits.



Mark Davis
Président et chef de la direction